

**Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Bretagne  
du 24 mars 2021 par voie électronique**

**2103 – 04 - Délibération relative à la modification du Schéma Directeur de la CCI  
Bretagne : création de la délégation territoriale de Brest**

L'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie en Bretagne est régie par le schéma directeur adopté par l'Assemblée Générale de la CCI de région le 23 septembre 2015 et adopté par arrêté ministériel le 24 décembre 2015.

Par délibération en date du 2 mars 2020, la CCI métropolitaine Bretagne ouest a fait la demande de modification de ce schéma directeur afin d'y inclure la création d'une nouvelle délégation territoriale à Brest.

Conformément à l'article R711-18 du Code de commerce, la délibération de la CCI métropolitaine Bretagne ouest en date du 2 mars 2021 motive l'existence d'un bassin d'activités économiques à Brest justifiant la création d'une délégation territoriale. En conséquence, il est proposé d'ajouter au rapport de présentation du Schéma Directeur approuvé en 2015, dans le descriptif de la CCI métropolitaine Bretagne ouest, la mention d'une délégation territoriale supplémentaire à Brest, couvrant le territoire des 101 communes citées dans la délibération de la CCI métropolitaine Bretagne Ouest.

Il est procédé à un vote par voie électronique.

Quorum : 19  
Exprimés : 29  
Contre : 5  
Pour : 24

**L'Assemblée Générale de la CCI de région Bretagne,**

**Vu l'article L711-8 le Code de commerce et notamment ses articles L711-8, R711-18 et R711-35,**

**Vu la délibération n° 2103 de la CCI métropolitaine Bretagne ouest en date du 2 mars 2021,  
Et à la majorité qualifiée,**

- **décide de réviser le Schéma Directeur de la CCI Bretagne approuvé le 24 décembre 2015,**
- **adopte le nouveau Schéma Directeur intégrant la délégation territoriale de Brest au sein de la CCI métropolitaine Bretagne ouest,**

- autorise le Président à signer les actes afférents et les transmettre à l'autorité de tutelle.

**La délibération est adoptée à la majorité qualifiée.**

Jean-François GARREC  
Président de la CCI de région Bretagne



Jean-Paul CHAPALAIN  
Secrétaire de la CCI de région Bretagne

